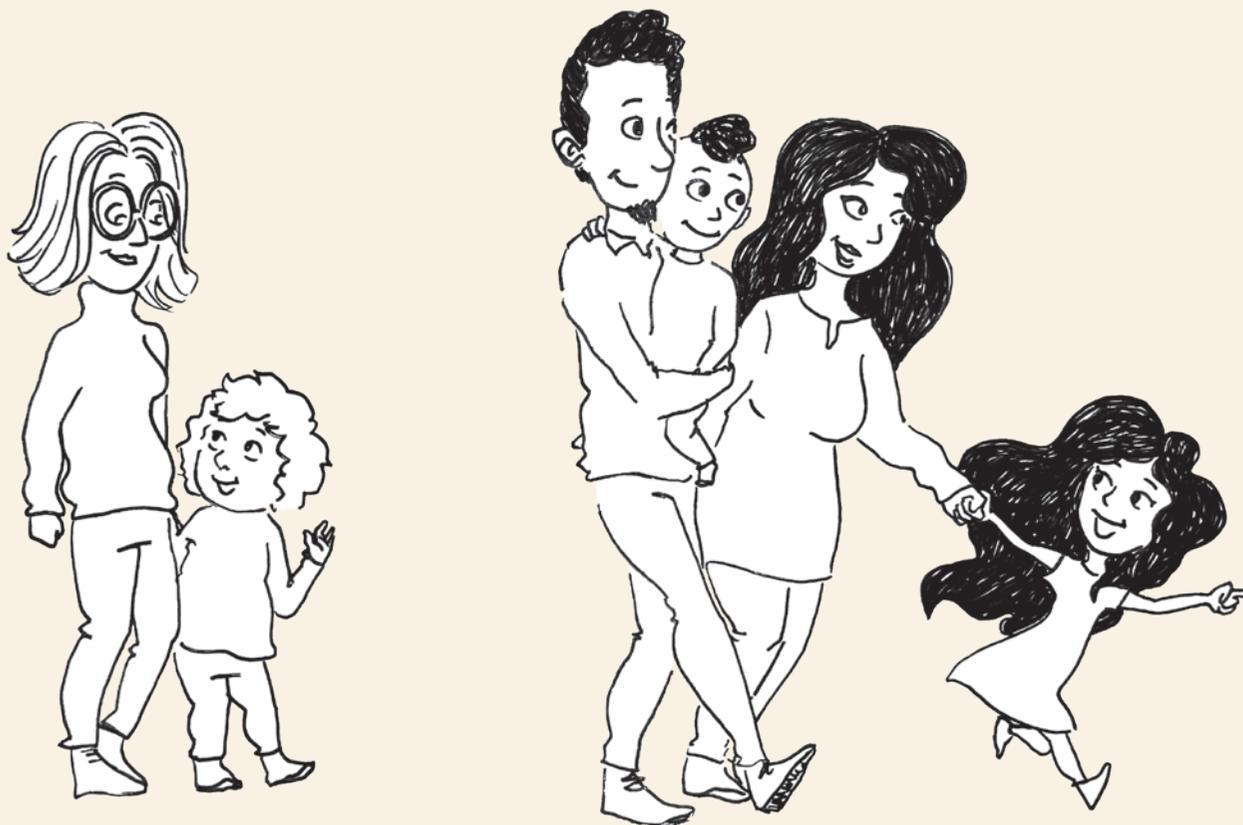


## Réflexions sur une politique suisse de l'accueil de l'enfance et sur les mots pour « la dire »



# Introduction

De par sa mission de coordination du champ romand de l'accueil de l'enfance, l'association *pro enfance* est souvent amenée à réaliser des traductions de l'allemand au français, mais elle se confronte aussi régulièrement à la diversité des termes utilisés dans les cantons. L'idée de réaliser un glossaire pour mettre un peu d'ordre dans ce foisonnement de termes plus ou moins synonymes – mais pas toujours – s'est très vite imposée. Cette entreprise, qui a commencé par un banal tableau Excel, s'est rapidement muée en casse-tête. Devant l'ampleur de la tâche, il a fallu se rendre à l'évidence : le langage reflète le morcellement des pratiques, des contextes, des acteurs, des enjeux, de la politique de l'enfance. Face à cette réalité, un glossaire deviendrait vite interminable, fastidieux à constituer et impossible à utiliser selon le niveau de généralité. Vu la complexité du champ, il n'est guère possible de construire – encore moins d'implémenter – une terminologie commune. Il semble vain de vouloir réduire par une démarche volontariste la pluralité des termes employés pour « dire » l'accueil de l'enfance : les mots s'inscrivent en effet dans une histoire qu'il peut être intéressant d'examiner pour comprendre le présent et le faire évoluer.

Notre projet a donc pris une autre tournure : donner une visibilité à la complexité de l'accueil de l'enfance au travers des mots et chercher ainsi à montrer que, pour forger une compréhension mutuelle, il est essentiel de coordonner des pratiques et de créer une politique de l'enfance globale au niveau national !

Dans les pages qui suivent, nous tentons d'éclairer l'origine de certaines difficultés de communication et nous esquissons des pistes pour y remédier, la première étant de garder en tête le vieil adage qui veut que « ce qui se pense clairement s'énonce clairement ».

# Une nébuleuse administrative pour encadrer l'accueil et l'éducation de l'enfance en Suisse

Même si les familles ne s'en aperçoivent pas forcément dans leur vie quotidienne, de nombreuses instances de la Confédération déploient des mesures centrées sur l'enfance. Pour montrer l'action de la Confédération, un schéma en dit parfois plus que des mots. Le moins que l'on puisse dire, c'est que le schéma figurant à la page 5 semble austère et peu lisible. Reflétant une réalité, il nous paraît toutefois utile à l'argumentation. En effet, la multiplicité des champs d'action de la Confédération en lien avec la politique de l'enfance a de quoi donner le tournis : pas moins de dix offices et secrétariats d'État, chapeautés par quatre départements différents, se répartissent les tâches. Identifier tous les acteurs nécessite un long cheminement dans les méandres du site Internet de l'Administration fédérale pour tenter d'acquérir péniblement une vue d'ensemble, qui n'existe du reste que dans l'œil de l'observateur puisqu'aucune instance de coordination ne veille à la cohérence des politiques en la matière.

Si le schéma en page 5 donne un aperçu des problématiques touchant l'enfance dans notre pays, le morcellement entre différentes instances décisionnelles ne favorise pas une approche coordonnée des défis. Les enjeux sociaux, économiques, culturels, sanitaires, juridiques sont pensés indépendamment les uns des autres, discutés dans des séances durant lesquelles les protagonistes ne se rencontrent pas, analysés dans des rapports distincts, traités par des mesures isolées. L'empilement des stratégies ne permet pas d'appréhender une réalité multiforme. Il y a par exemple les enfants migrants d'un côté et les enfants en situation de pauvreté de l'autre. Mais qui s'occupe des enfants pauvres et migrants ?



- Pour tout ce qui touche aux subventions et aux aides fédérales qui alimentent les différents programmes de soutien à l'accueil de l'enfance, la politique de l'enfance relève de l'**Office fédéral des assurances sociales**, au sein du **Département fédéral de l'Intérieur**. C'est une tâche annexe que l'Office assume de façon indirecte dans le cadre de sa mission d'assurances, puisqu'il l'aborde avant tout sous l'angle de la conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle. Le soutien de l'État aux offres d'accueil s'inscrit ainsi dans une continuité avec les premiers soutiens philanthropiques de l'accueil de l'enfance : il fallait aider les familles pauvres dont la mère était obligée de travailler. Cette vision est aujourd'hui dépassée et les mesures de la Confédération en faveur des plus jeunes s'insèrent dans une structure désormais archaïque.
- Dans ce même département, l'**Office fédéral de la santé publique** est, comme il se doit, chargé de veiller sur la santé des enfants. L'**Office fédéral de la culture** est responsable de la participation culturelle et de la promotion de la lecture, et l'**Office fédéral de la statistique** de récolter et d'analyser les données essentielles pour orienter les décisions.
- Le **Département de l'économie** est lui aussi compétent pour dicter les conditions-cadres dans lesquelles grandissent nos enfants : le **Secrétariat à l'économie** règle les aspects touchant à la conciliation entre l'emploi et la vie familiale, le **Secrétariat d'État à la formation, la recherche et l'innovation** ceux qui concernent la qualification des professionnel-le-s, tandis que l'**Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires** s'occupe des questions nutritionnelles et de la restauration collective.
- Ajoutons le **Département de justice et police**, au sein duquel le **Secrétariat d'État aux migrations** se soucie des problématiques d'intégration et d'encouragement précoce à l'acquisition du langage (à ne pas confondre avec l'encouragement précoce des enfants à besoins éducatifs particuliers, qui est du ressort des assurances sociales). Quant à l'**Office fédéral de la Justice**, il est compétent en matière de protection de l'enfance.
- *Last but not least*, l'**Office fédéral du sport**, rattaché au **Département de la défense**, de la protection de la population et des sports, consacre un volet de son activité à la motricité, au développement et à l'activité physique des enfants.



Champs d'action de la Confédération à propos de la politique de l'enfance : un schéma qui donne le tournis.



## Quels mots pour se comprendre ?

Sur le terrain, des pratiques disparates ont conduit à un foisonnement des termes utilisés pour décrire les diverses formes d'accueil en fonction des habitudes locales. Ces termes peuvent varier d'un canton à l'autre, rendant difficile la construction d'une réalité commune. Les équivalences sont approximatives et parfois trompeuses car les modes d'organisation ne sont pas partout les mêmes. Comment se comprendre entre professionnel·le·s, ou simplement citoyen·ne·s engagé·e·s, quand on ne sait pas de quoi on parle ?

À défaut d'un glossaire, impossible à réaliser, il faut actuellement miser sur l'intercompréhension, qui repose sur la bonne volonté des acteurs mais s'avère souvent laborieuse et nécessite beaucoup de temps et d'énergie. Ce travail de compréhension peut être favorisé en multipliant les occasions de se rencontrer, de discuter et de s'intéresser aux autres. Pour forger un discours mobilisateur, c'est une autre histoire !

### Question de traduction ...

La diversité linguistique a des conséquences pour concevoir une politique de l'enfance au niveau suisse, qui nécessite de franchir la « barrière de rösti ». Elle plonge les professionnel·le·s de la traduction, chevilles ouvrières indispensables de cette entreprise, dans des abîmes de perplexité : quel mot utiliser pour traduire le terme *Kita* (pour *Kindertagesstätte*) que les Alémaniques utilisent quotidiennement pour désigner le lieu qui accueille leurs enfants à la journée, quand plusieurs candidats se pressent au portillon ?

Il faut choisir une variante qui soit usuelle dans tous les cantons romands. Et comme *Kita* est un vocable issu du langage familier, le mot « crèche » semblerait pouvoir convenir. C'est sans compter les associations que véhicule ce mot en français, qui le rendent tout sauf neutre, et dont nous pouvons considérer qu'elles nuisent à l'objectivité du propos.

Si l'on souhaite recourir à une expression plus neutre, structure d'accueil collectif de la petite enfance – ou accueil collectif de jour de la petite enfance – peut faire l'affaire, mais on parlera aussi parfois d'*institution* de la petite enfance, abrégée IPE. Ce faisant, on se situe davantage au niveau du vocabulaire professionnel et on opère un changement de registre par rapport au mot *Kita*, en perdant au passage la résonance affective qu'il a dans la bouche des locutrices et locuteurs germanophones.

## Salade de sigles et d'acronymes



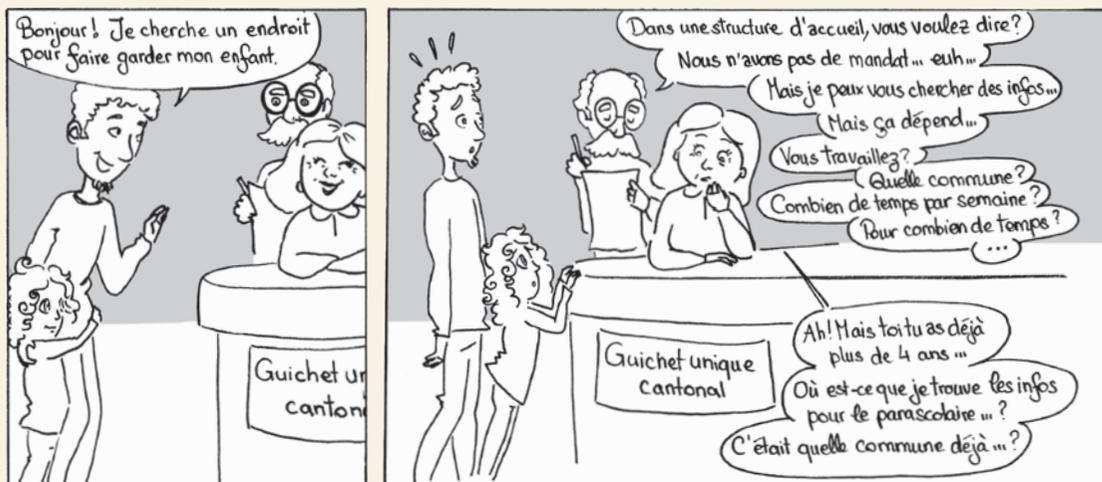
Au chapitre des abréviations incompréhensibles aux non-initié-e-s, des dénominations peuvent s'imposer dans la conversation courante à l'échelon local : citons les EVE, CVE, APMS, UAPE et autres GIAP, FAJE, OAJE. Le sigle FAE-PE (pour « formation, accueil et éducation de la petite enfance »), créé de toutes pièces pour correspondre à une abréviation usitée en Suisse alémanique, n'a pas pris racine dans le langage courant, mais se rencontre parfois. Il s'agit d'un cas d'école : on a cherché à concevoir artificiellement une expression générique pour désigner l'ensemble du champ professionnel, et comme celle-ci n'a pas été adoptée par l'ensemble des intéressé-e-s, cela ne fait qu'ajouter de la confusion. Notons qu'un sigle équivalent se rencontre à l'échelon international dans les publications de l'OCDE, où il est question d'EAJE (pour « éducation et accueil des jeunes enfants »).

## Des termes contestés ...

Certains mots continuent à être usités alors que, de par leur sens ou leur connotation, ils sont aujourd'hui en décalage avec la réalité contemporaine. Ils n'en demeurent pas moins les témoins d'une évolution sociale et sont parfois difficiles à déraciner de l'usage. Dans la mesure où le langage façonne notre vision du monde, leur persistance dans le langage quotidien ne contribue pas à la prise de conscience des nouveaux enjeux. En tout état de cause, il convient de connaître l'héritage que nous transmettons à travers le vocabulaire.

- « **Crèche** », mot issu de la tradition chrétienne, par analogie avec la scène de la Nativité, signifiait autrefois « berceau » et fut employé pour nommer les lieux où étaient recueillis les enfants trouvés. Dès le 19<sup>e</sup> siècle, la crèche est un établissement de bienfaisance destiné aux bébés des familles ouvrières. Bien qu'encore très répandu, ce mot est aujourd'hui considéré comme désuet et délaissé par les professionnel-le-s au profit de termes plus neutres et moins chargés de symboles. Dans une société attachée au principe de laïcité, la référence à la religion, rappel d'un temps où l'accueil de l'enfance relevait des activités caritatives, n'est plus souhaitée.
- « **Garderie** » tend à disparaître de l'usage, car ce mot met trop en évidence le rôle utilitaire du lieu d'accueil dans une logique strictement économique, au détriment des aspects relevant de l'accueil et de l'éducation. Le terme de « garde » les dévalorise.
- « **Maman de jour** » associe la fonction éducative à la maternité, comme si l'une et l'autre étaient consubstantielles, en faisant disparaître la dimension professionnelle de ce type d'accueil et en dévalorisant implicitement les compétences acquises par la formation. Utiliser de préférence **accueillante familiale de jour**.

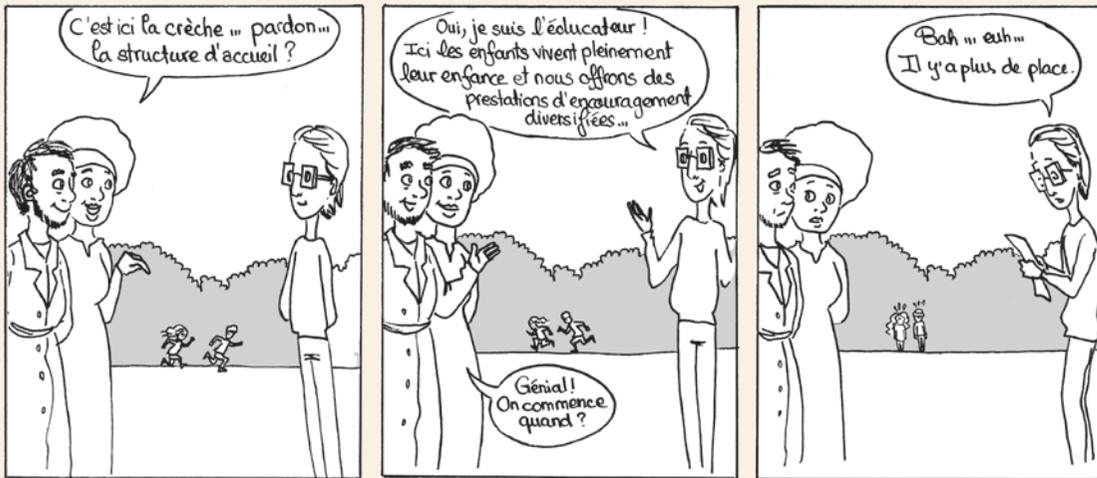
## La politique de l'enfance en Suisse – et la réalité des familles



Revenons à cette réalité suisse du champ de l'enfance, que les mots peinent à décrire. La Confédération n'y agit que de manière subsidiaire. Cela signifie que l'essentiel se joue sur le terrain. Les offres d'accueil de l'enfance y sont portées par une grande diversité d'acteurs : cantons, communes, services de la petite enfance, services de l'enfance, services de la jeunesse, services des écoles, services de la cohésion sociale, prestataires privés ou publics, etc. Une complexité qui peut virer au casse-tête. À qui les familles doivent-elles s'adresser pour obtenir des informations sur l'ensemble des offres ? La prise en charge elle-même reste organisée au niveau des communes ou des régions et chacune d'entre elles peut procéder à sa manière. Selon la structure concernée, les critères d'accueil varient et sont souvent liés à la situation professionnelle des parents, à leur lieu de domicile, au nombre d'enfants, à leur âge.

Le manque de coordination exige beaucoup de démarches fastidieuses et génère des incohérences. Pour les parents, la recherche d'une place d'accueil pour chacun de leurs enfants vire au parcours du combattant, entre les nombreux appels téléphoniques, les recherches sur Internet et les déplacements entre plusieurs services dont les heures d'ouverture ne coïncident pas toujours avec leurs horaires de travail. Celles et ceux qui ne sont pas à l'aise avec la machine administrative ou ne connaissent pas suffisamment la langue courante le risque de se perdre en route et d'être exclu·e·s de fait.

La confusion à laquelle se heurtent les parents au quotidien est aussi un obstacle pour penser le champ professionnel de l'accueil de l'enfance. Comment imaginer mettre en œuvre une politique globale dans ce domaine si chaque commune travaille différemment ? Comment agir sur les conditions-cadres si nous ne parvenons même pas à obtenir une vue d'ensemble des prestations concrètes proposées aux familles ?



Les structures d'accueil de l'enfance, collectives et familiales, se voient aujourd'hui dotées de finalités multiples, qu'il convient de distinguer : ce sont certes des lieux de garde importants pour la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle, mais ceux-ci contribuent aussi à la cohésion sociale et à l'inclusion dans le collectif, sans oublier leur rôle éducatif (participation, socialisation, encouragement précoce). D'où l'attention portée sur la qualité des prestations et des efforts constants pour améliorer celle-ci.

Or, c'est actuellement un fait : après avoir ramé pour se procurer les informations nécessaires et déniché la perle rare correspondant à leurs attentes, les parents frustrés doivent affronter le manque de places et les listes d'attente souvent interminables.

Sans une véritable mobilisation citoyenne et politique pour accroître l'accessibilité de l'offre et couvrir les besoins des familles, l'accueil a beau être de qualité, il ne peut pas répondre à ses objectifs. Pour garantir l'égalité des chances entre tous les enfants, il faut d'abord garantir une place à chacun d'entre eux.

Qualité et accessibilité ne s'opposent pas, mais se complètent : la création de places d'accueil ne doit pas se faire au détriment des qualifications du personnel ou du taux d'encadrement ; l'accessibilité contient elle-même aussi bien des aspects quantitatifs (offre suffisante) que qualitatifs (simplification des démarches à accomplir) et financiers (tarifs ajustés au revenu des parents).



Se mobiliser ? Oui, mais à qui adresser ses revendications ? Canton, commune, Confédération ? Que demande-t-on ? Quels termes employer ? À quel niveau agir ?

Dans la situation actuelle, personne n'est responsable. La Confédération n'a pas de mandat légal pour agir car l'accueil et l'éducation des enfants ne sont pas de son ressort. Les communes, directement concernées, renvoient la responsabilité aux cantons en arguant qu'elles n'ont pas les ressources financières nécessaires. À l'échelon des cantons, les compétences peuvent aussi être réparties entre plusieurs départements qui se renvoient la balle.

Nous le voyons, le morcellement actuel de l'accueil de l'enfance, et par conséquent l'incohérence de la politique de l'enfance, empêche la mobilisation citoyenne et politique. Pour qu'un changement de paradigme puisse réellement aboutir, il faut dépasser les frontières entre les modalités d'accueil de la petite enfance et du parascolaire, en milieu collectif et familial, et réunir les acteurs de tous les échelons. La politique de l'accueil de l'enfance doit être pensée en tant que système, réunissant l'ensemble des composantes d'une offre accessible et de qualité – sur la base d'un langage commun à constituer.

## Conclusion

Les défis linguistiques qu'il faut relever pour parler de l'accueil de l'enfance sont propres au fédéralisme, mais pas seulement. Ils sont souvent l'héritage des pratiques qui se sont développées çà et là dans les interstices de la société, d'abord dans une perspective utilitaire et philanthropique, avant que n'émerge la conscience d'un champ sociétal à part entière, qu'il convient d'organiser au niveau politique dans l'intérêt des individus et de la collectivité. Les besoins de l'accueil de l'enfance ont jusqu'ici été traités au cas par cas, le plus souvent à l'échelle locale, sans vision d'ensemble, parfois par des solutions bricolées. Il est temps de penser à se doter d'institutions communes pour structurer cette réalité morcelée et fragmentée. Une mission qui nécessite de mettre en place des instances de pilotage, de coordonner les pratiques, de réunir les acteurs concernés, de rassembler toutes les pièces du puzzle. Nul doute que ce processus donnera naissance à une terminologie rassembleuse, car là où des personnes ont la volonté de se comprendre et de travailler ensemble – le génie de la langue leur en fournit toujours les moyens – en inventant si nécessaire de nouveaux mots.

**pro enfance** réunit les acteurs  
romands de l'accueil de l'enfance  
et les représente au plan national

**Edition**

*pro enfance* – Plateforme romande  
pour l'accueil de l'enfance (mars 2022)

**Réalisation**

Bénédicte Savary et Marianne Zogmal

**Illustrations**

Eva Leona Luvisotto

**Relecture**

Sandrine Bavaud, Victoire Margairaz, Claudine Meylan

**Graphisme**

Grafix Fribourg



Ch. des Croix-Rouges 8  
1007 Lausanne  
Tél. 021 323 73 63  
info@proenfance.ch  
www.proenfance.ch  
CCP 14-524387-4  
IBAN CH43 0900 0000 1452 4387 4